Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260427-2404202603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 24 avril 2026

Délibération : **N° 2404202603**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 24 Avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 avril 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Christine QUÉMENER, Cindy ROULET, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON

Secrétaire de séance : Mégie LE CUNFF

FINANCES : VOTE ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2026

DELIBERATION

Monsieur le maire présente, à l'assemblée, les budgets primitifs de la Commune et de l'Assainissement qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE		
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	598 645,13 €
Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	133 832,82 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	37 659,40 €
Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	19 596,34 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260427-2404202603-DE

DECISION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents, d'approuver et de voter par chapitre le budget primitif de la Commune et de l'Assainissement, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus pour l'année 2026.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 27 avril 2026
Reçu en Préfecture
le 27 avril 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 avril 2026

Le Maire

Christophe CARADEC

MAIRIE DE KERNASCLEDEN (MORBIHAN)